
**Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation
tenue le mardi 1^{er} février 2011 à 18 h 30
maison de la culture Maisonneuve, 4200, rue Ontario Est, Montréal**

PRÉSENCE :

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement, arrivé vers 18 h 55
Monsieur Laurent BLANCHARD, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Louise HAREL, conseillère du district de Maisonneuve–Longue-Pointe
Monsieur Gaëtan PRIMEAU, conseiller du district de Tétéreaultville, arrivé vers 18 h 55
Madame Lyn THÉRIAULT, conseillère du district de Louis-Riel, arrivée vers 18 h 55

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE TENUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LAURENT
BLANCHARD, CONSEILLER DU DISTRICT D'HOCHELAGA**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Josée Guy, directrice d'arrondissement
Monsieur Renaud Côté, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du
développement social
Monsieur Michel Fachinetti, directeur, Direction des travaux publics
Madame Michèle Giroux, directrice, Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises
Monsieur Claude B. Plante, directeur, Direction des services administratifs
M^e Julie Doyon, secrétaire d'arrondissement

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 20 citoyens-nes.

Ouverture de l'assemblée

Le président d'assemblée, Monsieur Laurent Blanchard, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 35.

Présentation par Monsieur Sylvain Decoste, conseiller en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises du projet particulier PP27-0138 dont l'objet est de permettre la démolition d'un bâtiment industriel situé aux 4550 à 4560, rue Hochelaga et la construction d'un immeuble résidentiel de 4 étages, localisé à l'angle de l'avenue Bennett.

Monsieur Sylvain Decoste explique aux personnes présentes la procédure d'approbation applicable.

Période de questions pour le projet particulier PP27-0138

- 1- Il s'informe de l'existence d'une étude sur la typologie des logements dans le secteur et il demande pourquoi il n'y a pas des unités de plus grandes dimensions.
- Il désire savoir si l'arrondissement y trouve son avantage à densifier le secteur.
- Il demande s'il y a une école dans le secteur car en ayant des logements plus grands, la venue de nouvelles familles sauveraient ces institutions.
- Il suggère d'avoir un local communautaire qui pourrait être éventuellement un commerce.

- 2- Il demande s'il y a un règlement obligeant les promoteurs à respecter un prorata de logements familiaux dans leur projet.
-

Présentation par Monsieur Réjean Boisvert, conseiller en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises du projet particulier PP27-0141 dont l'objet est de modifier le projet particulier PP27-0121 en vue d'autoriser certaines modifications au délai de réalisation ainsi qu'à la répartition des montants de la garantie bancaire pour les lots 1 880 156 et 1 878 243.

Monsieur Réjean Boisvert explique aux personnes présentes la procédure d'approbation applicable.

Période de questions pour le projet particulier PP27-0141

Aucune question.

Présentation par Monsieur Carl Boudreault, conseiller en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises du projet particulier PP27-0143 dont l'objet est permettre l'aménagement d'un accès à une aire de stationnement dans une zone dont l'usage qu'il dessert n'est pas autorisé - 7871, rue Notre-Dame Est, lot 1 324 586.

Monsieur Carl Boudreault explique aux personnes présentes la procédure d'approbation applicable.

Période de questions pour le projet particulier PP27-0143

- 1- Il demande des précisions sur la localisation de la rampe d'accès et la constructibilité du terrain situé au nord.

Il demande également de combien de mètre la nouvelle rampe d'accès ampute le terrain situé au nord.

Présentation par Madame Manon St-Onge, conseillère en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises du projet de Règlement 01-275-66 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga Maisonneuve (01-275) dont l'objet est de permettre et de régir certains usages et constructions temporaires et autres dispositions.

Madame Manon St-Onge explique aux personnes présentes la procédure d'approbation applicable.

Période de questions pour le Règlement 01-275-66

Aucune question

Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est complété, Monsieur Laurent Blanchard déclare la levée de l'assemblée à 19 h 27.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE DEUXIÈME JOUR DE MARS 2011

Monsieur Réal Ménard
Maire d'arrondissement

M^e Julie DOYON
Secrétaire d'arrondissement

Afin de tenir compte de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les certaines informations de nature nominatives ont été supprimées de cette version électronique.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture